



Les viticulteurs sont soumis à une réglementation douanière précise et qui évolue également. Il est donc nécessaire de se mettre à jour régulièrement. Certains ont des lacunes en réglementation douanière, tandis que d'autres souhaiteraient une mise à jour concernant les obligations douanières sur leur domaine.

Cette formation, a pour objectif de répondre aux viticulteurs qui souhaitent améliorer la gestion de la réglementation douanière sur leur domaine, notamment concernant la vente de vin. Ce sujet préoccupe les viticulteurs et sa maîtrise est cruciale pour la pérennité des domaines.

OBJECTIF DE FORMATION

APPRENDRE LES PRINCIPALES RÈGLES DE CIRCULATION DES PRODUITS
(NATIONAL, INTRA COMMUNAUTAIRE ET EXPORT)

ÊTRE CAPABLE DE RÉALISER L'ENSEMBLE DES DÉCLARATIONS DOUANIÈRES LIÉES À LA VENTE DE VIN

CONTENU DE LA FORMATION

Présentation des opérateurs concernés par la commercialisation (le statut d'entrepôt agréé, le numéro d'accises), les règles de circulation national, intracommunautaire et à l'export.

Autres formalités : numéro EORI (Economic Operator Registration and Identification)

Seront abordés avant exercices sur GAMMA, les déclarations d'échanges de biens (DEB), export, bordereaux de vente à l'exportation (BVE), les statuts facilitant l'exportation (exportateur agréé, exportateur enregistré)

Présentation de l'outil GAMMA et exercices.

En fin de formation, place aux stagiaires pour exprimer les acquis et manques de la formation afin de prévoir une suite à la formation ou des nouveaux sujets.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques

Apports théorique de la formatrice. Échanges avec les stagiaires, réalisation d'un cas type d'impalntation à partir de l'exemple réalisation de cas pratiques et manipulations sur un robot en fonctionnement.

Modalité d'évaluation, des acquis et de la satisfaction

Questionnaire d'auto-évaluation en début et fin de formation + tour de table

DATES ET HORAIRES

Mardi 24 mars 2026 de 9H à 17H

SOIT 7 H DE FORMATION

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Public

Les viticulteurs et salariés viticoles de Haute-Saône

Prérequis

Aucun

LIEU ET RESTAURATION

Lieu : Maison des agriculteurs de VESOUL

Repas : Le repas sera pris en commun (réservé par l'AFPASA) et sera à régler par vos soins le jour de la formation.

INTERVENANT

Christelle ALLAUD, formatrice en réglementation douanière, ALLO REGIE SERVICE (ARS)

RÉFÉRENTS ET INSCRIPTION

Responsable de formation : Christelle DEPLANTE

Inscription jusqu'au **14 mars 2026**, via le formulaire de contact sur le site internet ou par téléphone auprès de l'assistante Julie CHEA – BICHET au 03 84 77 14 38

PRIX

Pour les contributeurs VIVEA

90 euros

Pour les non-contributeurs

90 euros

HANDICAP

Toute personne en situation de handicap intéressée par la formation est invitée à prendre contact avec l'AFPASA afin d'envisager les aménagements possibles. 03 84 77 14 38